



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pneumatiques

Question écrite n° 11006

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur le recyclage des pneumatiques usagés. En effet, sur environ 400 000 tonnes produites chaque année, seulement 45 000 tonnes sont recyclées et 185 000 tonnes terminent dans des dépôts d'ordures où les risques d'incendie ne sont pas négligeables. Cela alors que les pneus se recyclent bien puisque en incinération son pouvoir calorifique est égal à celui du charbon, et que broyé et refondu il peut donner un matériau intéressant. Il l'interroge sur l'opportunité d'étendre le recyclage des pneus.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au recyclage des pneumatiques usagés. La constitution de stocks illégaux ou sauvages résulte du fait que les recettes issues du recyclage des pneumatiques usagés ne couvrent pas les coûts de collecte et de traitement de ces déchets. Le décret n° 2002-1563 du 24 décembre 2002 relatif à l'élimination des pneumatiques usagés prend en compte ce problème, puisqu'il organise sur un plan technique et financier la collecte et le traitement des pneumatiques usagés, en demandant aux fabricants et aux importateurs concernés d'assurer ces opérations. Dans un souci d'efficacité, notamment économique, de la filière, le décret fixe un panel très large de modes d'utilisation et de valorisation des pneumatiques usagés. L'organisation qui découle du nouveau décret devrait permettre de développer de manière très importante le recyclage des pneus.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11006

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2003, page 444

Réponse publiée le : 5 mai 2003, page 3490